



Commission Reptiles & Amphibiens de Lorraine

Circulaire n° 29, juin 2006

Chers collègues,

Comme vous le savez, le rapporteur de la Commission reptiles et Amphibiens de Lorraine qui officiait depuis 2001, est parti vers d'autres horizons professionnels. Sébastien KERN, qui succédait à Francis MULLER a dépensé beaucoup de temps et d'énergie pour cette Commission, notamment en ce qui concerne la collecte des fiches de l'Atlas, la constitution de la base de données et la gestion informatique découlant de son fonctionnement. Ce travail important s'est notamment concrétisé par le Pré-atlas des Amphibiens et Reptiles de Lorraine en 2004, qui n'aurait pu être réalisé sans lui. Il a également initié plusieurs démarches sur le Warndt dès 2002, en alertant un certain nombre d'administrations sur la situation critique du Crapaud vert et du Pélobate brun dans la Région. Souhaitons lui bonne continuation dans ses projets, en espérant qu'il puisse nous transmettre quelques observations !

Cette absence, entre autres causes, n'a permis d'organiser qu'une seule réunion de la Commission, qui s'est tenue le jeudi 16 mars dernier à Nancy. Les participants ont été nombreux et les questions abordées (poursuite de l'atlas, transmission des données de la Commission, problématique du Warndt, plan d'action régional sur les Amphibiens, liste rouge, sorties de la Commission...) nous ont fait mesurer le travail restant à accomplir.

Vous pourrez voir que certaines de ces questions sont abordées dans cette circulaire, notamment en ce qui concerne le Warndt, où plusieurs actions sont en cours par les membres du collectif du même nom, qui regroupe plusieurs personnes et associations et dont la dernière réunion s'est déroulée à Betting (57) le 12 avril dernier. Saluons ici le travail effectué par certains membres de ce collectif, dont les contributions alimentent la présente circulaire.

Devant l'ampleur du travail à poursuivre sur ce front et sur d'autres, je vous invite à la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu le **13 septembre 2006 à 20h00 dans les locaux de Nature et Découvertes à Metz.**

Et n'oubliez pas de transmettre vos observations de cette année afin d'alimenter la base de données !

Bonne (fin) de saison herpétologique 2006.

Bien cordialement,

Damien AUMAITRE
Rapporteur de la Commission Reptiles /
Amphibiens du CSL

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Bilan du week-end prospections dans le Barrois, les 29 et 30 avril – 1 ^{er} mai	3
Pélobate brun / Crapaud vert du Warndt.....	4
Création de mares à amphibiens dans l'enceinte des entreprises TOTAL PETROCHEMICALS France et ARKEMA (usine de Carling / Saint-Avold)	6
Maîtrise d'oeuvre assurée par l'Atelier des Territoires	6
Réalisation de travaux favorables aux Amphibiens dans la carrière de Xeuilley (54).....	8
Quelques observations.....	11
Observation d'une Rainette par -7°C.....	13
Loi sur l'eau et Arrêtés de protection des espèces,.....	14
deux outils juridiques pour la protection des amphibiens.....	14
Des nouvelles de BUFO, nos voisins alsaciens	18
Observations exotiques.....	20
Infos d'ici ou d'ailleurs	22
Nomenclature... encore des modifications...	24
Round-up à nouveau en cause : serait-il responsable de la disparition des batraciens?	25
Quatre trafiquants de grenouilles condamnés à Vesoul.....	25
Le coin du libraire	26
Appel à participation.....	28
Adresse où nous joindre.....	28

Bilan du week-end prospections dans le Barrois, les 29 et 30 avril – 1^{er} mai

Par Benoît Bronique

Bien que le climat optimal n'ait pas été au rendez-vous (trop frais), nous avons fait quelques observations intéressantes, permettant de compléter les zones de prospections meusiennes.

Le samedi après-midi

Sous un soleil timide (mais sans pluie !), nous avons débuté avec des observations assez communes au bord d'étangs de pêche du secteur de Varney (Nord-Ouest de Bar le Duc) : de la **Grenouille verte**, des **têtards de Grenouille rousse** et de **Crapaud commun**... pas de grandes surprises...

Non loin de ces étangs, une zone de broussailles et de pierres nous a permis de découvrir 2 individus de **Couleuvres verte et jaune**, qui profitaient des timides rayons de soleil...

Poursuivant notre ballade, des **têtards de Grenouille rousse** et de **Crapaud commun** à profusion au niveau d'une mare et de son ruisseau associé à Mussey (Ouest de Bar le Duc).

Puis une tentative de recherche du Sonneur à ventre jaune à Mognéville. Auront été observés les têtards habituels, des **larves de Salamandre tachetée** assez nombreuses, mais toujours pas de Bombina...

La journée du samedi s'est terminée sur le secteur de Laimont, à la recherche en vain d'un triton... on aura quand même croisé un mâle de **Grenouille rousse**.



Bombina variegata Sonneur à ventre jaune

Dimanche

La matinée s'est annoncée ensoleillée. Ont été observés sur plusieurs secteurs au nord de Bar le Duc, **Grenouilles vertes**, **têtards de Grenouille rousse** et de **Crapaud commun**, ainsi que des **larves de Salamandre tachetée** le long de l'Aisne.

Le premier triton du week-end aura été découvert l'après-midi, il s'agissait d'une femelle de **Triton ponctué**, au niveau d'un étang en forêt domaniale de Lisle, lieu de reproduction pour la **Grenouille rousse** et le **Crapaud commun**.

La journée s'est terminée sous la pluie et un vent frais... c'était la fin des observations.



Triton alpestre mâle

Lundi

De retour à Mognéville, nous avons retrouvé le **Sonneur à ventre jaune** en forêt. Les mêmes ornières étaient occupées par les **Tritons palmés et alpestres** et **larves de Salamandre tachetée**. Le site est exceptionnel, avec de nombreuses mares très favorables.

Merci aux herpétos, venus parcourir la Meuse pour compléter les données. Etaient de la partie : Cécile Lambert, Valérie et Stéphane Vitzthum, Yann Lebecel, François Pierre, Benoît Bronique.

BILAN

L'observation des espèces communes (Grenouilles rouges, Crapauds communs, Salamandres...) complète utilement les vides du pré-atlas dans le secteur. Les nouvelles données de Sonneur à ventre jaune et Couleuvre verte et jaune sont intéressantes et confirment la présence soupçonnée de ces espèces dans l'ouest de la Lorraine. Reste encore de nombreux vides... alors, prospectons !

Pélobate brun / Crapaud vert du Warndt

Par Stéphane Vitzthum et Jean-Christophe Koenig

Le Collectif patrimoine Warndt s'est réuni le 12 avril 2006 à Betting-57. Voici quelques infos qui en ressortent.

Précautions minimales concernant les Pélobates bruns

En raison des nombreuses menaces qui pèsent sur le Pélobate brun en Lorraine, très affecté par la destruction de son habitat, il a été décidé de diminuer au maximum le stress des individus observés. Il est donc demandé à tous de ne plus les manipuler, (ce qui correspond d'ailleurs à la simple application de la loi !) et de limiter les observations à la lampe à un nombre de minutes restreint, afin de les perturber le moins possible dans leurs activités ou déplacements. Plus important encore, il est nécessaire de ne plus utiliser l'épuisette dans les mares à pélobates et de ne plus y pénétrer avec bottes ou cuissardes : les risques de dégâts occasionnés sont trop grands.

Nous avons également quelques informations assez précises concernant des prélèvements effectués par des « terrariophiles » en Moselle nord. Il conviendrait donc de limiter au maximum la divulgation des sites connus...

Dix ZNIEFF pour les Pélobate brun et Crapaud vert

Suite au gros travail de prospection réalisé par l'équipe Neomys, complété par les données de recensement de la Commission Amphibiens Reptiles (gestion CSL), dix Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ont été proposées et acceptées par le CSRPN. Ces ZNIEFF sont maintenant en cours de validation au plan national. Elles regroupent les principaux secteurs du Warndt où le Pélobate brun et Crapaud vert sont connus (à l'heure actuelle!). Cet important travail ne protège en aucun cas les sites, mais c'est un premier pas...



Femelle Pélobate brun en migration vers une mare de reproduction

Un article sur le Pélobate lance de fausses idées

La diffusion de quelques informations dans les journaux locaux, mettant en avant la réalisation de quelques mares à Pélobate brun/Crapaud vert a eu des effets inattendus. En effet, il était suggéré indirectement que créer quelques mares pourrait suffire pour protéger les espèces, laissant ainsi toute liberté aux projets d'aménagements industriels... Il est donc particulièrement important de rectifier cette idée fautive, en insistant sur la nécessité de protéger des réseaux de mares diversifiées et d'habitats terrestres fonctionnels, interconnectés entre eux et non pas de minuscules îlots de nature entourés de sites industriels qui ne garantiraient en aucun cas la pérennité des espèces.



Jeune Crapaud vert *Bufo viridis*

Recensement individuel des Pélobates bruns

N'oubliez pas de nous signaler toutes vos observations de Pélobate brun, en accompagnant si possible l'observation de photos (dos + héli-machoières supérieures gauche et droite) afin de constituer une banque de données qui recense tous les individus (la reconnaissance individuelle est souvent possible grâce à la disposition des taches dorsales et labiales). A l'heure actuelle, la banque de donnée contient 159 pélobates identifiés sur trois sites.

Toujours de nombreuses menaces ...

Des projets de travaux, d'aménagements, de zones industrielles... existent sur la quasi-totalité des sites de reproduction de Pélobate brun et Crapaud vert. Inquiétant !

.... et aussi quelques nouvelles plus encourageantes

Neomys à suivi durant 3 années un site à Crapauds verts sur le secteur de Créhange. 34 adultes y avaient été comptés en 2004, puis 69 en 2005. Un nouveau passage au printemps 2006 nous a permis de recenser ... 615 adultes, ce qui en fait probablement la plus grosse station française connue. Toutefois il convient de tempérer ces résultats : l'apparente augmentation des effectifs reste probablement, soit conjoncturelle (conditions stationnelles très favorables au cours des dernières années), soit liée à une parfaite adéquation des dates du comptage avec la phénologie de la reproduction en 2006.



Concernant le Pélobate brun, nous avons découvert ce printemps deux nouvelles stations avec respectivement 4 et 5 individus chanteurs, ce qui amène à un total de 8 sites connus en 2006.

Création de mares à amphibiens dans l'enceinte des entreprises TOTAL PETROCHEMICALS France et ARKEMA (usine de Carling / Saint-Avoid)

Maîtrise d'oeuvre assurée par l'Atelier des Territoires
Par Jean-Baptiste Lusson

Ces créations de mares ont été préconisées dans le cadre de mesures compensatoires liées à l'implantation par la SOCIETE DES EAUX DE L'EST de cinq forages industriels dans la région de Saint-Avoid. Le but de l'opération était de participer à la sauvegarde d'une des dernières populations de Pélobate brun du Warndt.

L'usine TPF / Arkema a accepté l'idée d'implanter et de financer des mares en bordure de son site pour la conservation du Pélobate brun et de divers amphibiens.

1. Le choix des sites d'implantation

Le choix s'est porté au droit d'un fond de vallon humide, ancienne tourbière de la vallée du Merle. Un ancien plan d'eau était présent à cet endroit jusqu'en 2002 avec une donnée de Pélobate brun (JB LUSSON, 2002).

Ce terrain est situé dans la propriété de l'usine TOTAL PETROCHEMICALS, en bordure de site.



2. La physionomie souhaitée

La taille des mares est importante mais elles présentent trois physionomies différentes, ceci dans le but de diversifier les micro-habitats favorables au développement des têtards et de limiter ainsi la compétition interspécifiques pour leur développement.

Mare	Dimension (m)	Forme	Hauteur d'eau et pente
Mare 1	15 X 15	Ronde	Pente douce pour atteindre un maximum d'environ 80 cm au centre.
Mare 2	20 X 15	Ovale	Pente douce (10cm/m) pour atteindre un creux de 5 m X 3 m au milieu de la mare, profond de 1,60 m, et pente plus importante jusqu'à l'autre bord (40cm/m).
Mare 3	20 X 20	Ronde	0,20 m à 0,50 m sur 2 m de bord, puis pente douce jusqu'à atteindre 1,50 m au milieu de la mare

3. La réalisation



Les trois mares ont été finalement réalisées à la fin mars 2006 par l'entreprise NATURE et TECHNIQUES sous la surveillance de L'ATELIER DES TERRITOIRES.

L'utilisation d'une bâche de type « EPDM Firestone Pond liner » a été préconisée pour l'imperméabilisation des points d'eau, car elle serait la plus respectueuse de la vie aquatique (source NEOMYS).

La bâche est recouverte d'une épaisseur de 20 à 30 cm de sable fin tassé (récupération du sable issu du creusement). La végétalisation des mares se fera naturellement.



4. La mise en eaux

La mise en eau a été assurée début avril 2006 par la SEE depuis une vanne d'accès de leur réseau de conduite située à proximité.

Le flexible est déposé au milieu de la mare et l'écoulement est modéré de façon à éviter la mise en suspension de la couche de terre recouvrant la bâche.



5. Le suivi écologique

Un suivi écologique de L'ATELIER DES TERRITOIRES sur les trois premières années est prévu. Il doit permettre d'observer le processus de colonisation des points d'eau par les amphibiens.



Après la mise en eau, les trois mares ont été rapidement colonisées par le Crapaud commun (plusieurs dizaines d'individus en reproduction) et la Grenouille rousse.

Jusqu'à vingt-cinq Pélobates bruns ont ensuite été observés lors de soirées favorables dans et aux abords des mares.

Les premiers têtards ont été observés dès le début mai.

La présence rapide de P brun (adultes et têtards) dans les mares a été un point très positif et laissait espérer une réussite de la reproduction dès l'année 2006 (émergence de jeunes adultes).

Réalisation de travaux favorables aux Amphibiens dans la carrière de Xeulley (54)

Damien AUMAITRE – Conservatoire des Sites Lorrains
Roselyne PIERREL – Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

La carrière de Xeulley, bien connue des lecteurs de cette circulaire, bénéficie depuis 2001 d'une convention de gestion entre le propriétaire, VICAT S.A. et le Conservatoire des Sites Lorrains. C'est également la seule carrière en activité de la Région à avoir été intégrée au réseau européen Natura 2000 au sein du site « Vallées du Madon, du Brénon et carrière de Xeulley ». Elle fait également partie des Espaces Naturels Sensibles du département de Meurthe-et-Moselle.

Rappelons que cette carrière abrite une des plus grosse population de Pélodytes ponctués de la Région, ainsi que des populations importantes de Crapauds calamites, de Sonneurs à ventre jaune et de Tritons crêtés.

C'est précisément cette inscription en Natura 2000 qui a permis le financement et la réalisation de plusieurs travaux visant au maintien des espèces sur la carrière, en augmentant les capacités d'accueil des habitats pionniers. Un contrat Natura 2000 a en effet été signé entre l'Etat et VICAT S.A., avec l'aide du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, opérateur du site, et du Conservatoire des Sites Lorrains, gestionnaire d'une partie de la carrière.

Deux chantiers ont été réalisés en hiver 2005 et début 2006, par la société VICAT

- la réouverture d'une mare (en fait un ancien fossé déconnecté) favorable au Triton crêté,
- la création d'une retenue d'eau sur milieu pionnier (dalle calcaire) favorable au Crapaud calamite, au Sonneur à ventre jaune et au Pélodyte ponctué.

Réouverture d'une mare :

Mare avant travaux :



Mare après travaux :



Les travaux ont consisté en un recreusement de la mare sur une profondeur d'environ 1,5 m (le fond étant atteint avec la présence de la couche calcaire dure sous-jacente) avec dépôt et régalage des matériaux sur un des côtés. Là où cela était techniquement possible, les bords ont été traités en pente douce.

Cette intervention, qui s'inscrit dans un entretien courant des mares pour éviter leur atterrissement complet, devrait permettre le maintien d'un des secteurs de reproduction du Triton crêté sur la carrière.

Création d'une retenue d'eau sur milieu pionnier

Il s'est agi ici de profiter de la présence de la dalle calcaire et d'écoulements superficiels pour créer une zone expérimentale de mare pionnière, en zone protégée, pour le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué. Un cordon argileux a été disposé de part et d'autre d'un fossé de drainage existant, afin de retenir les écoulements, sur une hauteur de quelques centimètres. Sur la carrière, ce type d'habitat est largement utilisé par le Crapaud calamite, puis, quand quelques touffes de végétation permettent la fixation de la ponte, par le Pélodyte ponctué.

Dalle calcaire avant travaux :



Travaux en cours :



Dalle calcaire après travaux :



Une visite du site la 19 avril 2006 a permis de voir que le bassin a été rapidement colonisé par la Grenouille rousse, le Crapaud calamite (7 pontes) et le Pélodyte ponctué (1 ponte). Du fait de ce printemps assez pluvieux par rapport aux autres années, le bassin a été rapidement rempli par les eaux de ruissellement, jusqu'à 20-30 cm d'eau dans les parties les plus profondes. Cette profondeur semble trop importante pour de nouvelles pontes au mois de mai. Reste à expérimenter la mise en place d'un vannage rudimentaire et de retourner sur le site en juillet pour avoir une idée de la quantité d'eau restante dans le bassin. Les prochaines années serviront à ajuster le niveau d'eau aux exigences des espèces.

Le coût total des travaux s'est élevé à 2 500 €, financé à 50 % par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et 50 % par l'Union européenne.

Quelques observations...

L'idée est de mieux diffuser les informations régionales concernant les premières observations annuelles, les premières pontes, des comportements particuliers...

-->Envoyez-nous vos observations pour compléter au mieux cette rubrique, qui n'est que le reflet des observations reçues !

Les conditions météo ont été bien particulières cette année : après une très brève période de redoux en février, qui s'est traduite par un démarrage de la migration des amphibiens, a suivi une très longue période de gel qui a rendu tout mouvement migratoire impossible jusqu'au 15 mars 2006. Si bien que presque toutes les premières observations d'Amphibiens ont lieu en même temps, assez tardivement.

- Trézaux-55, le 22 février 2006 :
Il gèle, mais la présence d'1 Triton crêté, 3 Tritons palmés et d'une Grenouille rousse morte dans les mares montre que les premiers mouvements de migration ont eu lieu, sans doute lors du bref redoux de mi-février. Benoît Bronique, Sébastien Kern, Stéphane Vitzthum, Thierry Kinet

- Avrainville-54, le 13 mars 2006 :
1er chant de Crapaud calamite, en plein jour. Francois Schwaab

- Vaudigny-54, le 14 mars 2006 :
Premières parades de Triton palmé dans la mare de la maison de l'environnement. Frédéric Gosselin

- Champenoux-54, le 19 mars 2006 :
Etang de Brin : encore aucune ponte de Crapaud ou Grenouille rousse, les mares dégèlent à peine. 1er chanteur de Grenouille rousse et présence de 8 Tritons palmés et 4 Tritons alpestres dans l'eau. Stéphane Vitzthum

- Bouxières aux Dames, le 22 mars 2006 :
Etang de Merrey-54 : 2 premières pontes de Grenouilles rousses, présence de 6 couples, 3 femelles pleines et d'une quinzaine de chanteurs. Par 4°C seulement, 2 adultes sont observés en migration ainsi qu'un Triton palmé. Encore aucun Crapaud commun. Stéphane Vitzthum

- Villers-les-Nancy-54, le 24 mars 2006 :
Observation de 9 femelles de Salamandre tachetée, toutes gestantes, aucun mâle, et 2 immatures ainsi qu'un amplexus mâle Grenouille rousse sur femelle Salamandre tachetée, sauvé de la noyade. Présence de plus d'une centaine de pontes de Grenouilles rousses (âgées de 2-3 jours minimum), un bon chiffre en contexte urbain. Stéphane Vitzthum, Benoit Bronique, Vincent Herbeux



Femelle Salamandre tachetée

- Villerupt-54, le 29 mars 2005 :
Deux Pélodytes ponctués chantaient ce soir accompagnés par un cœur d'Alytes, dont un mâle portant des œufs. Deux Lézards des murailles aussi, au même endroit. Olivier Matgen

- dans le secteur de Darney-88, le 27 avril 2006, découverte de plusieurs sites à Sonneur à ventre jaune. A Attigny, 11 individus observés (tranchée des 4 mares, résurgence de nappe...) et à Bleurville : 18 individus sur carrière ou divers flaques.

Cédric Claude et Damien Aumaître

- Clermont en Argonne-55, le 2 mai 2006
Coloration anormale pour cette magnifique Grenouille verte :



- Altkirch-68, le 8 juin 2006

Observation sympa d'un Lézard des murailles avec un petit ver de terre dans la gueule.

Michel Renner

- Malzéville-54, le 14 juin 2006

Reproduction toujours efficace dans les mares bâchées de l'Embanie : plus de 50 jeunes métamorphosés de Crapaud calamite et encore plus d'une centaine de têtards. Présence de nombreuses larves de Tritons palmés et d'une femelle adulte.

Stéphane Vitzthum

- Heiligenstein-67, fin juin 2006

Curieuses proies : des Hirondelles rustiques présentes sur la ferme d'Antoine Fernex se nourrissaient des toutes jeunes grenouilles qui étaient sorties en masse ce jour humide. Plusieurs hirondelles étaient au sol et picorait un peu comme des poules et ces dernières d'ailleurs ne se privaient pas non plus!

Info Laurent Naegelé

Activité des Salamandres en hiver

Quelques observations alsaciennes nous rappellent que l'activité des Amphibiens débute parfois bien avant le redoux printanier.

Vendredi 20 janvier vers 19h aux environs du Remspach à Linthal, à 800m d'altitude, il y a à peine 2°C, et il pleut. Une salamandre traverse la route d'un pas alerte !!! Il gèlera et la route sera verglacée dans la nuit...

Observation Dominique Holtz / lu sur Obsalsace

Les sorties "hivernales" des salamandres sont parfois observées lorsque la température est positive. Une observation de salamandre tachetée fraîchement écrasée a été signalée le 28/12/2005 à Riquewihr, et j'ai vu une grande femelle totalement immergée dans l'eau glacée d'une fontaine avec une douzaine de larves de différentes tailles le 21/01/2006, peut-être en train de (ou s'appêtant à) mettre bas. T° de l'air +4°C.

Commentaires et observation Jaques Thiriet / lu sur Obsalsace



Observation d'une Rainette par -7°C

Par Nicolas Patier, Frédéric Gosselin et Stéphane Vitzthum

Nicolas Patier nous rapporte sa découverte originale : une Rainette observée vivante au centre ville de Nancy le 24 janvier 2005 alors qu'il faisait -7°C en cette période...



Bande brune de l'œil jusqu'à la patte antérieure seulement, sans diverticule qui remonte au dessus de la cuisse, membres postérieurs longs... tout cela évoque une Rainette méridionale *Hyla meridionalis* de coloration atypique et non la Rainette verte *Hyla arborea* vivant en Lorraine.

La ressemblance avec *Hyla regilla*, espèce originaire de la côte Ouest des Etats Unis rend aussi possible une origine terrariophile. En effet, de nombreuses espèces de rainettes

américaines sont vendues en animalerie sous le nom de *Hyla cinerea*.

Echappée de captivité ou transportée par erreur par un fleuriste ou un marchand de légumes originaires du sud de la France, il restera toujours un doute sur son origine...



Photos Nicolas Patier

Loi sur l'eau et Arrêtés de protection des espèces, deux outils juridiques pour la protection des amphibiens

par Oliver Pichard

En complément de l'article "*Dégradation des zones humides : gardes CSP, qui contacter*" de la circulaire n°28 de février 2005, voici quelques informations au sujet de la loi sur l'eau, de la liste des espèces protégées et de leurs intérêts pour la protection des amphibiens.

Pourquoi tant de milieux sont-ils aujourd'hui encore dégradés ?

Le cadre juridique existe pour protéger les amphibiens et leur milieu de vie mais les éléments suivants contribuent à réduire l'efficacité des textes :

- méconnaissance de la composition spécifique des milieux ;
- manque de personnes qualifiées pour identifier ce qui correspond à la définition légale de "zone humide" ;
- déficit d'effectifs de "policiers de l'environnement" ;
- méconnaissance des textes et de leurs portées par les aménageurs ;
- méconnaissance des possibilités d'action offertes aux environnementalistes (comme à tout citoyen).

Loi sur l'eau

Entrée en vigueur le 3 janvier 1992, elle est désormais codifiée dans le code de l'Environnement sous les articles L 210-1 et suivants. Depuis la Loi de 1992, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. L'objectif est d'assurer une gestion équilibrée de l'eau incluant notamment la préservation des écosystèmes aquatiques.

Police administrative et judiciaire de l'eau

Ces deux composantes de la police de l'eau peuvent être exercés ou non par des services différents.

Police administrative

Il s'agit d'une police spéciale du Préfet. Par délégation, cette mission est confiée aux services déconcentrés de l'Etat, tels que ceux de l'Equipement (DDE, Services navigation), de l'Agriculture (DDAF), de la Santé (DDASS)... On parle alors des "services police de l'eau".

Dans un même département, la Police de l'eau administrative peut être répartie entre plusieurs services selon une thématique (assainissement, créations d'étangs, eau potable...) ou géographiquement (une partie du territoire peut être de la compétence DDE alors qu'une autre sera de celle de la DDAF). La police administrative est préventive. Son objectif est de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau. Elle autorise ou non, par l'intermédiaire d'arrêtés préfectoraux, des installations, ouvrages, travaux et activités ayant un impact sur le milieu aquatique.

Police judiciaire

Par opposition à la police administrative, la police judiciaire est répressive. Elle vise à réprimer les infractions au code de l'environnement. Afin de pouvoir constater, par le biais d'un procès verbal, une infraction au code de l'environnement dans le domaine de l'eau, les agents de l'Etat doivent avoir été assermentés et commissionnés. D'une manière générale, les agents du CSP et de la gendarmerie le sont systématiquement. Les agents des services police de l'eau mentionnés ci-dessus ne le sont pas toujours.

Le décret nomenclature, outil de protection du milieu de vie des amphibiens

Le décret n° 93-743 du 29 mars 1993, également appelé "décret nomenclature", a permis de mettre en application un point fondamental de la loi sur l'eau : l'autorisation ou la déclaration préalable. Ce décret énumère un grand nombre d'installations, ouvrages, travaux et activités et les soumet à déclaration ou autorisation. Il est sujet à de fréquentes modifications et il est préférable de consulter le site légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>) afin de disposer d'une version à jour.

Les rubriques 2.5.4 et 4.1.0 du décret précité peuvent intéresser la protection des amphibiens :

2.5.4. Installations, ouvrages, digues ou remblais, d'une hauteur maximale supérieure à 0,5 m au-dessus du niveau du terrain naturel dans le lit majeur d'un cours d'eau :

1° Surface soustraite supérieure ou égale à 1 000 m² : Autorisation

2° Surface soustraite supérieure à 400 m² et inférieure à 1 000 m² : Déclaration

3° Surface soustraite inférieure à 400 m² mais fraction de la largeur du lit majeur occupée par l'ouvrage supérieure ou égale à 20 % : Déclaration

Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue, ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure.

La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage, la digue ou le remblai dans le lit majeur.

4.1.0. Assèchement, "mise en eau", imperméabilisation, remblais de zone humides ou de marais, la zone asséchée "ou mise en eau" étant :

1° Supérieure ou égale à "1ha" : A

2° Supérieure à "0,1 ha", mais inférieure à "1 ha" : D

Ces rubriques peuvent se combiner et c'est alors la plus contraignante qui l'emporte. Prenons l'exemple d'un remblais de 60 cm de haut sur 500 m². La surface étant inférieure à 1000 m², la rubrique 4.1.0 ne s'applique pas. Toutefois si l'on se trouve dans le lit majeur d'un cours d'eau, la rubrique 2.5.4 s'applique et soumet le remblais à déclaration en Préfecture. La déclaration n'est pas un simple enregistrement, la procédure de déclaration ou d'autorisation entraîne la production d'un "document d'incidences". C'est l'équivalent d'une étude d'impact mais adaptée spécifiquement au milieu aquatique. Les services polices de l'eau jugent la recevabilité du dossier au regard du contenu minimum réglementaire et notamment la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ce dernier point est très important car les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) visent la plupart du temps à « *maintenir, restaurer et préserver les zones humides* ». Si les mesures compensatoires ne permettent pas de restaurer le milieu à l'identique, cette incompatibilité peut suffire à refuser le projet (sauf en cas de projet d'intérêt public majeur tel que le TGV...).

Comment est défini une "zone humide" ?

Le code de l'environnement définit la zone humide comme "*les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*". Même si cette définition paraît claire, il peut y avoir des cas difficiles où il faut faire appel à l'avis d'au moins un expert, un bon botaniste ou un phytosociologue par exemple. Même si la zone humide n'a fait l'objet d'aucun inventaire préalable, **la définition suffit à la caractériser en tant que telle.**

Que faire en présence du remblaiement d'une zone humide au delà des seuils des rubriques citées précédemment ?

Si les travaux sont en cours, il faut savoir s'ils ont été légalement autorisés ou non. Pour cela, les services polices de l'eau ou les gardes du CSP sont à contacter. Il est également possible de s'adresser directement à la Préfecture. Si les services de l'Etat ont autorisé les travaux, quiconque a le droit de consulter l'arrêté préfectoral afin de prendre connaissance de toutes ses dispositions.



Remblais dans une mare à Pélobate

Quels sont les possibilités de recours ?

Si les travaux ont fait l'objet d'une autorisation qui apparaît manifestement illégale, il est possible d'effectuer un recours en annulation devant le tribunal administratif. Le délai de recours est indiqué dans l'acte autorisant l'opération. Il est en général de deux mois. Toutefois le recours ne suspend pas l'opération. Sachant que l'examen du recours est très long, souvent plus d'un an, les travaux auront pu commencer légalement et il sera alors trop tard pour préserver la zone humide. Afin de suspendre l'exécution de l'acte d'autorisation, il est nécessaire d'utiliser la voie du référé suspension. Pour cela, il doit y avoir urgence à intervenir et un doute sérieux quant à la légalité de la décision doit être établi.

LISTE DES ESPECES PROTEGEES

La protection du milieu de vie des espèces protégées

Si une espèce protégée est menacée, il est important de savoir que depuis l'arrêté du 16 décembre 2004 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire, ce n'est plus uniquement l'espèce qui est protégée mais aussi son milieu de vie. Toutefois, la cour administrative d'appel d'Orléans a récemment rendu un arrêt (30 mars 2004) qui tend à montrer que le dit milieu de vie doit avoir fait l'objet d'une identification en tant que telle (en particulier par l'intermédiaire d'un arrêté de protection de biotope) pour avoir une valeur au sens des textes réglementaire.

Police administrative et judiciaire

L'articulation entre ces deux "polices" est identique à celle de la Police de l'eau. La différence est que le service administratif compétent sur le volet administratif est essentiellement la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).

COMMENT CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES ESPECES ?

Sur l'aspect connaissance, la plupart des administrations utilisent des systèmes d'informations géographiques qui comportent des données informatiques communiquées par les DIREN. Il devient alors très simple et rapide pour la personne qui instruit un dossier de connaître sur un lieu donné, l'ensemble des inventaires et protections... recensées. Pour pallier le manque de connaissances sur les amphibiens et zones humides, il serait intéressant de coordonner un inventaire des "zones importantes pour la conservation des amphibiens". A défaut, une "simple" identification des zones humides répondant à la définition légale serait déjà une avancée importante pour la préservation de ces espaces.

Sur l'aspect "répressif", si le contact des services administratifs spécialisés apparaît trop compliqué ou inefficace, il ne faut surtout pas hésiter à avertir la brigade de gendarmerie départementale et particulièrement le "Formateur Relais Enquêteur Environnement" (FREE). Ce dernier, au nombre de 1 ou 2 par département, est spécialisé dans la police de l'environnement. Il s'agit en général d'une personne sensible aux problèmes environnementaux qui pourra venir constater sur place une infraction au code de l'environnement. Concernant la petite faune, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage peuvent également constater des infractions.

Depuis le 1^{er} mars 2005, date de la promulgation de la charte de l'environnement, "*le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré*" est désormais une liberté fondamentale. A ce titre, il est possible de déposer un référé liberté en cas d'atteinte grave et manifestement illégale au patrimoine naturel. Le référé liberté a été utilisé la première fois dans l'affaire de la rave party de Marigny en avril 2005. L'avantage du référé tient au fait que la décision du juge doit intervenir dans les 48 heures. Si cette démarche est envisagée, il apparaît nécessaire de faire appel à un avocat spécialisé au risque de voir son action annulée pour vice de procédure.

Pour en savoir plus au sujet...

Des pièces administratives communicables
<http://www.cada.fr>

Du référé liberté :
<http://www.gymnopedie-juridique.net/refere/liberte.html>

De la rave-party de Marigny et de l'application du référé liberté :
<http://champagne-ardenne.lpo.fr/Marigny/actions.htm>

Du référé suspension :
<http://www.gymnopedie-juridique.net/refere/suspension.html>

Des Formateurs Relais Enquêteurs Environnement de la Gendarmerie :
http://www.defense.gouv.fr/sites/gendarmerie/votre_espace/recrutement/nouvelles_fiches_metiers/gendarmerie_departementale/formateur_relais_enqueteur_environnement_free

Des nouvelles de BUFO, nos voisins alsaciens

Par Jean-Pierre Vacher, chargé d'études à l'association BUFO



Le lézard des murailles : reptile de l'année !

Sur le modèle de nos voisins suisses, l'association BUFO a décidé de mettre en valeur une espèce commune. C'est le lézard des murailles qui a été choisi pour démarrer cette thématique annuelle. L'idée est de lancer une enquête auprès de tous les membres de BUFO, afin de récolter des informations sur le lézard des murailles dans toute la région. Un protocole explicatif a été publié dans le numéro 6 de BUFO CONTACTS, notre lettre de liaison, et une fiche d'observation accompagnée d'une fiche d'identification simplifiée en couleur des lézards rencontrés en Alsace ont été distribuées à tous les membres. Les données seront collectées et synthétisées cet hiver, et un bilan sera publié au début de l'année prochaine. Le protocole de l'enquête, la fiche d'observation ainsi que la fiche de

détermination sont disponible en téléchargement libre sur notre site Internet : <http://bufo.alsace.free.fr>

Observation de la grenouille des champs en Alsace!

La grenouille des champs *Rana arvalis* est un amphibien très rare en France. Jusqu'à récemment, elle n'était connue que des départements du Nord, Bas-Rhin et Haut-Rhin et Territoire de Belfort. En Alsace, la dernière observation homologuée remonte à 1995. Depuis, aucune grenouille des champs n'a été identifiée avec certitude. Dans notre région, c'est une espèce qui est soumise à homologation pour valider les données. Depuis 2003, des campagnes ciblées de prospections sont menées dans le Sundgau et dans le nord du Bas-Rhin, derniers bastions connus de l'espèce. Et depuis 2003, nous n'avons rien trouvé. En juin 2006, lors de prospections menées dans le cadre d'un suivi d'amphibiens dans un réseau de mares de la réserve naturelle d'Offendorf, nous avons eu la grande surprise d'observer un jeune individu de grenouille des champs! L'espèce n'est donc pas éteinte en Alsace comme nous le présumions. Nos voisins allemands ont mis en évidence l'influence de la canalisation du Rhin sur les niveaux de battement saisonniers de la nappe phréatique, qui ne sont plus aussi importants qu'auparavant. Cette perturbation écologique des milieux a induit le déclin et la disparition de l'espèce sur plusieurs sites dans la région du Baden-Württemberg. Il est fort possible que cette évolution défavorable ait aussi été la cause de la disparition de l'espèce sur plusieurs sites en Alsace. La grenouille des champs ne doit subsister dans notre région que dans quelques localités isolées où elle trouve des conditions favorables pour la reproduction. Ainsi, ce nouveau site d'observation doit faire l'objet d'une attention particulière et d'un suivi régulier afin d'estimer la taille de la population et d'identifier les sites de ponte.



Le point sur l'atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles d'Alsace

C'est cette année que la collecte des données pour l'atlas de répartition régional de notre herpétofaune prend fin. Notre base de donnée approche les 6 000 données, et nous pensons que ce nombre est suffisant pour avoir des cartes pertinentes. La couverture cartographique des espèces les plus répandues est représentative. Les cartes mises à jour sont visibles sur notre site Internet, sur chaque page d'espèce. La rédaction des monographies débutera cet automne, et nous espérons publier notre atlas régional en 2007. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos données afin qu'elles soient intégrées dans notre base de données!



Absent de Lorraine, le Lézard vert occidental *Lacerta bilineata* est présent dans les collines sous-vosgiennes alsaciennes.

L'après-atlas...

A partir de 2007, une nouvelle enquête de répartition débutera. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet interdisciplinaire d'atlas de la faune d'Alsace, coordonné par l'association ODONAT. Une nouvelle maille, en UTM, sera adoptée. Un formulaire d'observation sera disponible sur un site Internet, et il sera possible de le remplir directement en ligne. Plus de nouvelles sur ce nouveau projet à la fin de l'année!

Dernière minute

Le site Internet de BUFO (<http://bufo.alsace.free.fr>) vient d'être mis à jour. Les cartes de répartition reflètent l'état de la base données de l'association à la mi-juin 2006. Elles intègrent donc le gros effort de prospection de ce printemps. Au chapitre des curiosités, un crapaud vert a bien voulu chanter sous la caméra il y a quelques semaines. La vidéo est maintenant en ligne. Ce printemps, les hautes eaux du Rhin ont rendu inaccessibles de nombreux sites. De ce fait, il faudra attendre l'année prochaine pour compléter notre collection de chants d'anoures. Le pélobate brun est passé presque inaperçu.

Guillaume Dutilleux

BUFO

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
bufo@9online.fr

Observations exotiques

Info Michel Renner



Black and Green Dart Frog (A, SP)
Ranita venenosa verdinegra
Dendrobates auratus 4 cm

Blue Jeans Dart Frog (A)
Ranita venenosa rosazul
Dendrobates pumilio 2.5 cm

Red and Green Dart Frog (SP)
Ranita venenosa rojaverde
Dendrobates granuliferus 2.5 cm

Yellow-striped Dart Frog (A)
Ranita venenosa de rayas amarillas
Phyllotates lugubris 2.5 cm

Golfo Dulce Dart Frog (SP)
Ranita venenosa del Golfo Dulce
Phyllotates vittatus 3 cm

Talamancan Dart Frog (SA, SP)
Ranita venenosa de las Talamanca
Cocosteus talamancae 2.5 cm

Drab (SA, SP) / Highland (SM) Dart Frog
Ranita venenosa parda / de altura
Cocosteus florator 2 cm / *Cocosteus rubicollis* 2 cm

Mud Puddle Frog (P)
Rana lúngara
Physalaemus pustulosus 3 cm

Golden-groined Rain Frog (A, SP, M)
Rana de lluvia cruentus
Eleutherodactylus cruentus 4 cm

Pygmy Rain Frog (A, SP)
Rana de lluvia enana
Eleutherodactylus ridens 2.5 cm

Dink Frog (A, SP, M)
Rana maritilla
Eleutherodactylus diastema 2.5 cm

Montane Dink Frog (M)
Rana maritilla de altura
Eleutherodactylus hylariformis 2.5 cm

Piglet Litter Frog (M)
Rana de hojarasca
Eleutherodactylus podicipinus 3.5 cm

Bransford's Litter Frog (A, P, M)
Rana de hojarasca
Eleutherodactylus bransfordi 3 cm

Spot-shouldered Rain Frog (A, M)
Rana de lluvia de dedos anchos
Eleutherodactylus crassipolus 4.5 cm

Mimic Rain Frog (A)
Rana de lluvia imitadora
Eleutherodactylus mimus 6 cm

Leaf-breeding Rain Frog (A)
Rana de lluvia cabezona
Eleutherodactylus caryophyllaceus 2.5 cm

Bolivian Frog (P)
Rana boliviana
Leptodactylus bolivianus 10 cm

White-lipped Whistling Frog (P)
Rana silbadora labialanca
Leptodactylus fragilis 4 cm

Talamancan Rain Frog (A)
Rana de lluvia de Talamanca
Eleutherodactylus talamancae 5 cm

Common Rain Frog (A, P)
Rana de lluvia común
Eleutherodactylus fliringeri 5 cm

Black-backed Frog (A, P)
Rana lominegra
Leptodactylus melanotus 4.5 cm

Smoky Jungle Frog (A, P)
Rana leonero
Leptodactylus pentadactylus 16 cm

Broad-headed Rain Frog (A, SP)
Rana de lluvia cabezaracha
Eleutherodactylus biporcatus 11 cm

Brilliant Forest Frog (A, SP)
Rana brillante de bosque
Rana warschewitschi 8 cm

Web-footed Frog (A, P)
Rana de patas palmeadas
Rana vaillanti 11 cm

Speckle-bellied Narrowmouth Toad (A)
Rana oveja de panza moteada
Gastrophryne pliciventris 5 cm

Black Narrowmouth Toad (SP)
Rana oveja negra
Nelsonophryne atemiza 7 cm

Sheep Frog (NP, NA)
Rana oveja
Hypopachus variolosus 5 cm

Taylor's (A) / Dry Forest (NP) Leopard Frog
Rana leopardo de Taylor / de bosque seco
Rana taylori 12 cm / *Rana fomeni* 12 cm

Mexican Burrowing Toad (NP)
Sapo borracho
Rhinophrynus dorsalis 9 cm

Sriated Salamander (A)
Salamandra estriada
Bolitoglossa striatula 8 cm

Uniform Worm Salamander (A, P, M)
Salamandra uniforme
Cedipna uniformis 6 cm

Ring-tailed Salamander (M)
Salamandra de cola anillada
Bolitoglossa robusta 13 cm

Mountain Salamander (M)
Salamandra de altura
Bolitoglossa subpalmata 6 cm

Purple Caecilian (A, P)
Cecilio morado
Gymnophis multiplicata 40 cm

Small-headed Caecilian (SA, SP)
Cecilio de cabeza pequeña
Demophis parviceps 25 cm

Mexican Caecilian (A)
Cecilio mexicano
Demophis mexicanus 40 cm

A little over half Costa Rica's 150 or so amphibian species are illustrated here. Note that coloration of most frogs varies between individuals and also between night and day.

Un poco más de la mitad de los aproximadamente 150 especies de anfibios que habitan Costa Rica están representadas aquí. La coloración de la mayoría de las ranas varía entre individuos y también entre el día y la noche.

Printed on recycled paper

ISBN 1-888538-16-3



Infos d'ici ou d'ailleurs

Par Stéphane Vitzthum

- Bâche de type « EPDM Firestone Pond liner »

Il semblerait que certaines bâches de qualité « alimentaire » ne garantissent pas un bon développement de toutes les espèces. Actuellement, les bâches de type EPDM Pond liner sont recommandées pour créer des mares destinées à la protection des amphibiens (épaisseur 1 mm).

Distributeur :

Firestone Building Products
Karoslaan 75
1930 Zaventem
Belgique

Renseignements sur :

www.firestonebpe.com
(y compris conseils techniques)

- Le Groupe Mares du Nord Pas de Calais

Une initiative très intéressante a été prise en avril 2001 par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais : réunir les acteurs travaillant sur la protection, gestion et mise en valeur pédagogiques des mares et zones humides. Fédérant plus de 80 structures, le Groupe Mares développe encore aujourd'hui des actions de sensibilisation du public, de protection des zones humides.

A l'heure où les mares et zones humides disparaissent à vue d'œil partout en France, y compris en Lorraine, cette initiative ne serait-elle pas un exemple à suivre ??

Plus d'infos sur : <http://www.groupemaresnpdc.org/gpmares.html>

- Expo photo ARDEI « l'Eau par Nature »

L'Association Régionale de Défense de l'Environnement par l'Image (ARDEI) regroupe depuis 2002 des photographes naturalistes lorrains qui ont choisi de mettre leurs réalisations au service de l'information et de la sensibilisation du public sur les enjeux importants de protection et de préservation du patrimoine naturel de nos régions.



Après une première expérience très concluante sur le Renard Roux (Festival de Montier en Der 2003), ARDEI s'est engagée dans la réalisation d'une double exposition pédagogique et photographique sur **l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides**, pour mettre l'accent sur leurs **richesses biologiques**, leurs **rôles** fondamentaux pour la Nature et l'Homme, et les **menaces** de dégradations qui pèsent sur ces milieux.

Face aux pressions et destructions partout grandissantes, et à la méconnaissance ou la perception négative de ces milieux, l'exposition « l'Eau par Nature » a pour principal objectif de faire découvrir ou redécouvrir au public les beautés, les richesses et l'importance des milieux aquatiques. Il s'agit notamment de sensibiliser le plus grand nombre, enfants et adultes, sur la fragilité des ressources en eau et de ce patrimoine naturel remarquable, ainsi que sur les forts risques de dégradation et de disparition à court terme (notamment pour les zones humides).

Cette exposition est **disponible en prêt sur simple demande** auprès d'ARDEI (<http://ardei.free.fr/> ou ardei@free.fr), en particulier pour les établissements scolaires primaires ou secondaires, les collectivités et les associations. Contacter le président de l'ARDEI : Philippe Russo, 1 D Grand Rue 54800 SAINT MARCEL 03-82-20-15-08, RUSSO@eau-rhin-meuse.fr

- Base de donnée Cistudes en Aquitaine

L'association Cistude Nature à commencé depuis Novembre 2004 un programme pluriannuel 2004-2008 sur la Cistude d'Europe, tortue aquatique. Ce programme ayant plusieurs axes d'action, son objectif est de mieux protéger la cistude dans la région aquitaine. Et pour cela l'association à besoin de vous, sur le terrain bien sûr. Toutes vos observations de Cistudes dans la nature sont à transmettre par courrier, par mail ou par téléphone. Pour plus d'informations sur le programme d'action : <http://www.cistude-aquitaine.net>

Toute aide est la bienvenue. D'avance merci.

Maurin DABBADIE
CISTUDE NATURE
Moulin du moulinat
33185 Le Haillan



0556284772

information@cistude-aquitaine.net

- Cistude en Alsace

Le projet de réintroduction de la cistude en Alsace a reçu un avis favorable du CNPN et suit son cours en entrant dans la 2^e phase du programme : l'installation d'un groupe d'individus sur le site du Lauterbourg. La Petite Camargue Alsacienne devrait recevoir d'ici le mois de mai 2005 un 2^e groupe de géniteurs en provenance de Brenne qui fourniront les individus pour ce nouveau site. Des modifications au sein des enclos devront être apportées afin d'améliorer les conditions d'élevage et le suivi de ces animaux.

Christophe Jacquet, La feuille de la Petite Camargue Alsacienne, N°8, avril 2005

- Colloque de la SHF à Mouthier « Venins et envenimations »

Comme tous les ans, le colloque de la Société herpétologique de France (SHF) a lieu à la fin juin. Cette année il aura lieu du **28 au 30 juin 2006 à Mouthier (Doubs)**

Thème : il s'agit d'un congrès exceptionnel organisé à l'occasion du centenaire de la mort de Césaire Phisalix. La vie et l'oeuvre scientifique de Marie et Césaire Phisalix seront relatées et - 19 années après le Congrès de Lyon - le thème principal du congrès sera "venins et envenimations". Comme pour tous les congrès de la SHF, une place sera réservée aux communications libres et jeunes chercheurs.

Contact / Organisation du congrès :

Max GOYFFON USM 505-LERAJ
Département RDDM
Muséum national d'Histoire naturelle
75005 PARIS

Tél. labo : 01 40 79 31 54

Tél. cell. : 06 60 78 67 97

E-mail : mgoyffon@mnhn.fr

- Stage d'herpétologie de la SHF

Le stage d'herpétologie de la SHF aura lieu cette année du lundi 3 juillet au samedi 8 juillet 2006 au centre d'études biologiques de Chizé (79). Plus d'infos sur le site Internet de la SHF : <http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr/>

- Premières rencontres sur la

Conservation des Amphibiens et Reptiles de France

Qui ? La SHF organise une Journée nationale sur les actions de conservation des Amphibiens et des Reptiles

Où ? Au Festival de Ménigoute

Quand ? Le samedi 28 octobre : (de 10h00 à 17h30 au collège de Ménigoute).

Renseignements pour communications & posters : Jean-Pierre Vacher, SHF, 77 Grand' Rue, 67000 Strasbourg - e-mail : overmuch51@hotmail.com

<http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr/>

Pour les personnes qui souhaitent rester une ou plusieurs nuits : contacter directement le Festival de Ménigoute, Mainate, Résidence la Fontaine, 79340 Ménigoute.

Tél. : 05 49 69 90 09 (pour les hébergements).

Nomenclature... encore des modifications...

par Stéphane Vitzthum / info Jean-Pierre Vacher

Une importante publication a fait le point sur la classification des Amphibiens du monde et remet sérieusement en cause la nomenclature actuelle. Bon nombre d'espèces françaises sont concernées et il est fort probable que les nouveaux noms latins proposés soient utilisés officiellement très prochainement, comme le suggèrent les nombreux sites Internet européens, qui se sont mis rapidement au goût du jour.

Rappelons pour rester simple que les études génétiques (séquençage ADN) permettent par comparaisons moléculaires d'estimer le degré de parenté entre les différentes espèces (plus le pourcentage d'homologie est important, et plus le lien de parenté est étroit). Ainsi, toutes les espèces ayant un degré de parenté plus éloigné que prévu à l'origine, se voient proposés un nouveau nom officiel.

Voici les modifications concernant les espèces françaises :

Calotriton asper	Euprocte des Pyrénées
Lissotriton helveticus	Triton palmé
Lissotriton vulgaris	Triton ponctué
Mesotriton alpestris	Triton alpestre
Epidalea calamita	Crapaud calamite
Pseudepidalea viridis	Crapaud vert
Lithobates catesbeiana	Grenouille taureau
Pelophylax bergeri	Grenouille de Berger
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille verte
Pelophylax kl. grafi	Grenouille de Graff
Pelophylax lessonae	Grenouille de Lessona
Pelophylax perezi	Grenouille de Perez
Pelophylax ridibunda	Grenouille rieuse



Mâle de *Lissotriton helveticus*
Triton palmé

Plus d'infos sur :

http://jeanpierre.vacher.free.fr/amphibien_france.html

Source :

Frost D.R., Grant T., Faivovich J., Bain R. H., Haas A., Haddad C.F.B., De Sa R.O., Channing A., Wilkinson M., Donnellan S.C., Raxworthy C.J., Campbell J.A., Blotto B. L., Moler P., Drewes R.C., Nussbaum R.A., Lynch J.D., Green D.M. & Wheeler W.C. 2006 - The Amphian Tree of Life. *Bull. Amer. Mus. Nat. Hist.*, 297: 1-370

Round-up à nouveau en cause : serait-il responsable de la disparition des batraciens?

Les amphibiens disparaissent petit à petit de la surface de la Terre. Depuis le début des années 60, ils s'effacent au rythme effrayant de presque 4% par an et 32 % d'entre eux sont menacés d'extinction à court terme. Les raisons de cette hécatombe demeurent encore inconnues. Les scientifiques suspectent un ensemble de facteurs qui cumulés aboutissent à la destruction de ces espèces fragiles. Rick Relyea de l'Université de Pittsburgh, en Pennsylvanie, a découvert que le Roundup, l'herbicide le plus utilisé dans le monde, causerait la mort des batraciens à des concentrations bien plus basses que celles communément admises. Le produit chimique est nocif aussi bien pour les têtards que pour les adultes.

Dans deux articles, publiés cette semaine dans le journal Ecological Applications, Relyea montre que des quantités, correspondant au tiers des concentrations de Roundup admises dans la nature, provoquaient la mort de 71% des têtards élevés dans des bacs. Le Roundup n'est normalement pas utilisé dans l'eau mais l'épandage massif et souvent négligeant de ce produit fait qu'on le retrouve dans les eaux de nombreuses zones marécageuses.

Concernant les individus adultes, Relyea et son équipe ont analysé l'effet d'une variété de Roundup utilisé par les propriétaires de petits terrains et les jardiniers amateurs (Roundup Weed and Grass Killer). Cette fois, le produit a mis un seul petit jour pour éliminer 86% des grenouilles terrestres. Plus effrayant encore 98% des tous les têtards ont été détruits en 3 semaines et 79% de toutes les grenouilles en un seul jour.

Le produit en cause n'est pas l'herbicide lui-même mais un additif utilisé pour faciliter la pénétration du Roundup dans les feuilles. Cet herbicide est depuis plusieurs années au cœur d'un débat concernant sa dangerosité. Plusieurs études ont démontré sa toxicité sur les batraciens, les insectes et également sur l'homme.

Joël IGNASSE 04/08/2005

Quatre trafiquants de grenouilles condamnés à Vesoul

Info Benoit Bronique

VESOUL(AFP) - Quatre pêcheurs de grenouilles ont été condamnés à des amendes par le tribunal de Vesoul jeudi, pour avoir revendu plusieurs milliers de batraciens à des restaurateurs et à des particuliers de la région.

Jugé pour avoir "exercé une activité artisanale sans immatriculation au répertoire des métiers", Jacques Aubry, ancien cuisinier âgé de 55 ans, a été condamné à 1.500 euros d'amende, dont 500 avec sursis. Son fils a écopé d'une amende de 1.500 euros dont 1.000 avec sursis et deux amis, coprévenus, devront payer respectivement 150 euros et 750 euros dont 300 avec sursis. Le matériel utilisé pour capturer les batraciens a été confisqué.

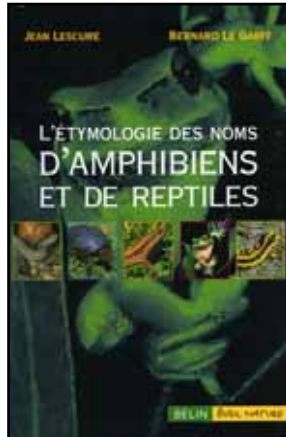
Les quatre hommes étaient accusés d'avoir pêché plusieurs milliers de grenouilles dans la région des "Mille-Etangs", dans les Vosges saônoises, entre 2002 et 2004. Repérés par un garde de l'Office national des forêts, ils avaient été placés sur écoute de février à mai 2004 puis avaient fait l'objet de perquisitions, qui avaient abouti à la saisie de 65 nasses à grenouilles (pièges) et à leur mise en examen.

Le principal prévenu, Jacques Aubry, avait reconnu avoir pêché entre 8.500 et 10.000 grenouilles, qu'il revendait entre 23 et 32 centimes d'euros l'unité, selon qu'elles étaient dépouillées ou non. "Aller pêcher des grenouilles, c'est mieux que de brûler des voitures", s'était-il défendu à la barre.

Son avocat, Me Lassus-Philippe, avait fait valoir qu'"il n'y aurait pas de pêcheurs de grenouilles s'il n'y avait pas de restaurateurs, et pas de restaurateurs sans consommateurs." Les trois autres prévenus avaient nié les faits. Le parquet avait requis des amendes de 2.000 à 3.000 euros avec sursis et la confiscation du matériel.

Le coin du libraire

Par Stéphane Vitzthum



L'étymologie des noms d'amphibiens et de reptiles d'Europe

de Jean Lescure, Bernard Le Garff, préface Maxime Lamotte
204 pages, 36,50 EUR, éditions Belin

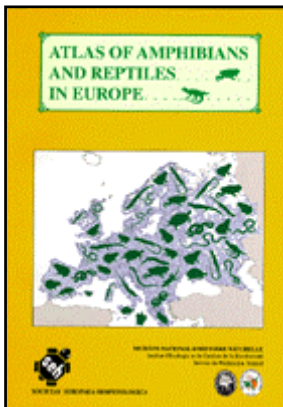
D'où viennent des noms comme Grenouille ou Crapaud, Salamandre ou Triton, Lézard ou Tortue, Vipère ou Couleuvre ? L'étymologie des noms scientifiques latins, genres et espèces, et celle des noms français des Amphibiens et des Reptiles d'Europe sont données avec leur signification et les raisons zoologiques, historiques ou géographiques qui ont justifié le choix de ces noms. Pour chaque nom, l'origine a été recherchée, ce qui a permis sa confirmation ou la correction d'erreurs fréquemment reprises. La nomenclature la plus

actuelle est précisée, ainsi que les synonymies et l'historique de chacun des noms.

Ce livre évoque également la place importante des Amphibiens et des Reptiles dans les mythologies, les religions, les croyances populaires et la symbolique attachée à ces animaux dans notre civilisation, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Il retrace aussi les biographies des naturalistes dont le nom est resté attaché à celui des Amphibiens et des Reptiles d'Europe.

- L'atlas des amphibiens et reptiles d'Europe a été réédité.



Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe

Longtemps épuisé, cet atlas rédigé en anglais a simplement été réédité.

Edited by Jean-Pierre Gasc et al

2e édition December 2004

516 pages, 8 illus, 8 figs, 4 tabs, 185 distribution maps.

Muséum National d'Histoire Naturelle

Plus d'infos sur :

<http://www.mnhn.fr/publication/spn/cpn29.html>

Achat possible par exemple sur le site de la NHBS :

<http://www.nhbs.com/>

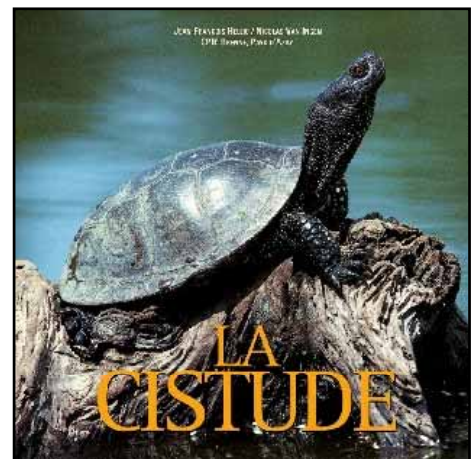
- La cistude

par Hellio/Van Ingen, CPIE Brenne Pays d'Azay

Véritables cousines des dinosaures, les tortues sont apparues sur terre il y a 200 millions d'années. Aujourd'hui, la cistude d'Europe, ou tortue d'eau douce, mène une vie secrète et méconnue dans les étangs, les rivières et les marais.

REF:b13966 LPO boutique 9.50 euros

<http://www.lpo-boutique.com/>



- CD-Rom Reptiles et Batraciens de France

Auteurs : Philippe Geniez et Marc Cheylan



Ce cédérom est avant tout un outil d'aide à la connaissance des 77 espèces de reptiles et d'amphibiens vivant en France métropolitaine, Corse comprise. L'architecture générale de ce cédérom propose trois accès pour découvrir les différentes espèces :

- un accès par clé de détermination
- un accès par liste des espèces
- un accès par zone géographique

Ces différents modes d'accès permettent de retrouver toutes les espèces de France métropolitaine et de Corse et de visualiser les notices techniques correspondantes, accompagnées de plus de 500 photos, de cartes de répartition géographique et parfois de sons. Un glossaire et une bibliographie viennent compléter toutes les informations, ainsi qu'un test permettant d'évaluer ses connaissances sur le sujet.

Attention, ne fonctionne pas sur Mac !



Editeur : coproduction Educagri éditions / CEP / Ecole pratique des hautes études / CEBA /

Loke films

Prix : 38 €

http://www.sittelle.com/cata/reptiles_batraciens_cederom.htm

Appel à participation

Toutes les idées, articles, brèves ou notes, même de quelques lignes sont bienvenus : observations originales, comportements, anecdotes, menaces de sites, actions, suivis de sites... N'hésitez pas à nous contacter !

Adresse où nous joindre

Commission Reptiles & Amphibiens

Pour toute demande d'information et action de protection :
Damien Aumaître

Conservatoire des Sites Lorrains, délégation Meuse & Meurthe-et-Moselle
6 rue de Vigneulles, 55210 NONSARD.

Tél : 03-29-90-04-40 Fax : 03-29-90-04-41

Adresse électronique : d.aumaitre@cren-lorraine.fr

Site Internet : <http://www.cren-lorraine.com/>

Pour faire paraître un article dans la prochaine circulaire :

Stéphane Vitzthum = s.vitzthum@ac-nancy-metz.fr

Pour organiser une sortie « prospections » :

Benoît Bronique = b_bronique@yahoo.fr